



AVIS ÉMIS PAR
LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
AU COURS DE SA SÉANCE DU 15 JANVIER 2009

concernant

**la deuxième évaluation annuelle du Contrat pour l'Economie et l'Emploi
2005-2010**

CONTRAT POUR L'ECONOMIE ET L'EMPLOI - DEUXIEME EVALUATION ANNUELLE (2006-2007)

Rapport du Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale réalisé en application de sa mission d'observation de l'organisation du marché de l'emploi et d'évaluation des interventions des organisations professionnelles, des acteurs publics et de leurs partenaires.

15 janvier 2009

Saisine

La demande d'avis au Conseil relative à la deuxième évaluation annuelle du Contrat pour l'Economie et l'Emploi 2005-2010 a été adressée le 3 décembre 2008 par le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, aux fins de faire l'objet d'un rapport du Conseil, « *réalisé en application de sa mission d'observation de l'organisation du marché de l'emploi et d'évaluation des interventions des organisations professionnelles, des acteurs publics et de leurs partenaires* » (phase IV du Contrat pour l'Economie et l'Emploi).

La Commission « Economie-Emploi-Finances » du Conseil a procédé, ce 17 décembre 2008, à l'examen de l'évaluation dont question, en vue d'établir l'avis demandé.

Introduction

Le Contrat pour l'Economie et l'Emploi a pour but, pendant une période de cinq années 2005-2010, de se baser sur des actions communes en réunissant toutes les forces vives économiques, sociales et politiques. Le deuxième rapport d'évaluation du Contrat pour l'Economie et l'Emploi (C2E) a été réalisé par IDEA-Consult dans le cadre de sa mission, d'une part, de **suivi** (*mise en place d'un système de suivi avec tableau de bord*) et d'autre part, d'exécution de la deuxième **évaluation** annuelle. L'évaluation du contrat couvre la période de juillet 2006 à septembre 2007. La plupart des données chiffrées qui donnent lieu à l'évaluation en termes de résultats datent de 2006.

Considérations générales

Le **Conseil** relève favorablement que sa demande, formulée lors de son rapport relatif à la première évaluation annuelle du Contrat, de disposer, pour l'évaluation suivante, d'indicateurs de résultats ait été rencontrée. Il estime positif également qu'une méthode de suivi du Contrat ait pu être mise au point.

Le **Conseil** estime que les efforts pour assurer le suivi du Contrat ainsi que l'évaluation des actions doivent être continués et l'investigation des données complétée, de façon à rendre la démarche d'évaluation suivante pertinente et transparente et rendre compte des efforts de tous les partenaires du Contrat.

En tant que signataires du C2E, les interlocuteurs sociaux veulent être partie prenante de l'évaluation. Ainsi, le **Conseil** estime que ce deuxième rapport d'évaluation devrait, après adoption du présent avis du Conseil, pouvoir être discuté avec les signataires du C2E dans l'optique d'adapter, le cas échéant, certaines priorités et actions, à la lumière de cette évaluation intermédiaire, dans le cadre du groupe de travail technique, prévu dans le cadre du CBCES, ainsi que de peaufiner les indicateurs de résultats.

De manière à ce que son avis soit utile, le **Conseil** demande qu'à l'avenir les rapports d'évaluation lui soient adressés dès leur parution.

En effet, le **Conseil** déplore que le rapport d'évaluation 2006-2007 ait fort tardé à lui être présenté, ce qui lui enlève beaucoup de sa pertinence, vu que les chiffres ayant servi de base pour l'évaluation datent de 2006, alors que certaines des actions évaluées ont connu des développements importants en 2007 qui ne sont, dès lors, pas mentionnés.

Le **Conseil** relève qu'outre le caractère obsolète des chiffres présentés un problème pour la récolte des chiffres -qui existent cependant- a été rencontré. Il plaide pour la mise en commun des ressources existantes auprès de l'Administration, de l'Institut bruxellois de Statistiques et d'Analyse et de l'Observatoire du marché du travail et des qualifications, etc.

Il réitère également la demande formulée dans son avis de 2006 relatif à la première évaluation annuelle qu'il y soit fait référence plus clairement à la stratégie européenne pour l'emploi et aux indicateurs de suivi de celle-ci, étant donné que le contrat pour l'Economie et l'Emploi constitue la contribution de la Région de Bruxelles-Capitale au programme national de réforme 2005-2008 (PNR).

Le Conseil demande également que les rapports d'évaluation annuelle soient complétés par les efforts accomplis, durant la période considérée, par les interlocuteurs sociaux impliqués dans certains chantiers du contrat pour l'Economie et l'Emploi.

Le **Conseil** aurait également souhaité voir dans l'évaluation - même s'il s'agit d'une évaluation annuelle - l'évolution des chiffres de résultats d'une action depuis son lancement, de façon à rendre compte de sa performance.

De manière générale, le **Conseil** recommande que les rapports d'évaluation annuelle 2007-2009 et suivant (2009-2010) aient résolu les problèmes méthodologiques existants, aient pu construire des indicateurs de performance ou de résultats pertinents et compatibles avec ceux de la stratégie européenne pour l'Emploi, aient pu faire apparaître des éléments d'évolution des actions menées et aient été complétées par des données mises en commun auprès des ressources statistiques existantes, y compris par les données émanant des contributions du secteur privé au C2E.

Enfin, si le **Conseil** peut faire sienne l'appréciation positive globale du contrat pour l'Economie et l'Emploi du point de vue de la pertinence de ces chantiers par rapport à l'objectif poursuivi : « *effet de levier potentiel* », il estime que l'appréciation ne doit pas être confondue avec l'évaluation des résultats des actions en elles-mêmes. Il doit bien constater que l'évaluation des résultats des actions est assez sommaire et dépassée dans les faits et ne permet pas de se faire une opinion sur les résultats globaux engrangés.

Considérations par axe et chantier

Le **Conseil** peut se ranger aux conclusions du rapport d'évaluation : l'exécution du contrat pour l'Economie et l'Emploi « suit son cours ». La majorité des chantiers se sont vu attribuer un contenu concret et la plupart des actions sont au moins dans leur phase de démarrage ou en cours d'exécution. Le **Conseil** doit bien constater, avec les auteurs que « la portée de certaines actions est encore restreinte » et que certains chantiers (ou actions) peinent à démarrer.

Le **Conseil** formule ci-dessous un certain nombre de considérations particulières par rapport aux chantiers et/ou aux actions sur lesquels il estime devoir faire des observations.

Axe Emploi

Chantier 1 : Personnalisation de la relation entre Actiris et le demandeur d'emploi

Le **Conseil** constate que des statistiques sur le placement des DE font défaut. Il aurait été utile de s'inspirer de l'évaluation des mesures d'emploi faite par l'Observatoire du marché du travail et des qualifications.

Chantier 4 : Approche proactive des entreprises

Le **Conseil** déplore particulièrement pour ce chantier le décalage dans le temps qu'a rencontré cette évaluation et qu'elle est dès lors dépassée par les faits et les réglementations intervenues depuis.

Chantier 6 : Développement des centres de référence professionnelle

Outre la remarque émise pour le chantier précédent qui vaut également ici, le **Conseil** relève que l'évaluation mentionne 8 demandeurs d'emploi « screenés », alors que rien que pour le CDR TIC, il y a eu 180 DE « screenés » en 2007.

Chantier 7 : Complémentarités et interface emploi / formation / enseignement

Le **Conseil** déplore que ce chantier, qu'il considère comme fondamental, n'ait pas connu beaucoup d'exécution en 2006-2007.

Chantier 9 : Encouragement de l'engagement de Bruxellois dans le secteur public bruxellois & Correction de la sous-représentation des Bruxellois dans les entreprises publiques et les administrations fédérales basées à Bruxelles

Le **Conseil** déplore que ce chantier, essentiel, n'ait pas connu beaucoup d'exécution en 2006-2007.

Axe Economie

Chantier 11 : Soutien à la création et au développement des entreprises (PME & TPE) & Plan d'attraction et de soutien à la relocalisation des entreprises & Introduction d'une gestion coordonnée du bassin économique de Bruxelles

Le **Conseil** demande que pour la prochaine évaluation, les différents partenaires pour les actions de soutien à la création et au développement des entreprises et du Plan d'attraction et de soutien à la relocalisation des entreprises soient mieux identifiés et que les actions qu'ils mènent complètent à l'avenir l'évaluation.

Quant à la gestion coordonnée du bassin économique de Bruxelles, le chantier n'a pas connu d'exécution en 2006-2007.

Chantier 12 : Augmentation des superficies mises à disposition des entreprises porteuses pour Bruxelles

Le **Conseil** formule la même remarque que pour d'autres chantiers : l'évaluation est dépassée par les faits.

Chantier 13 : Remise à plat et contractualisation des aides économiques

Le **Conseil** relève un biais dans l'évaluation des actions de ce chantier : l'évaluateur mentionne un champ d'application des aides à 75.000 entreprises et

évalue dès lors un potentiel important mais une portée limitée, vu les résultats en terme de dossiers introduits. Or, en vertu de la législation sur l'expansion économique il existe des secteurs exclus pour les aides. La cible potentielle est donc plus réduite et la portée serait donc moins limitée qu'indiqué.

Chantier 15 : Soutien prioritaire à trois secteurs porteurs d'innovation

Le **Conseil** fait remarquer que le nombre d'entreprises (2 493) indiquées concernées par le soutien au projet « MISTRAL » semble très surévalué.

Chantier 16 : Soutien prioritaire à trois secteurs porteurs d'emplois pour les Bruxellois & Développement de l'emploi dans le cadre de la politique du logement & Soutien à l'économie sociale

Le **Conseil** déplore que malgré les actions programmées dans le plan d'action 2006 par rapport au soutien prioritaire à trois secteurs porteurs d'emplois pour les Bruxellois, ce volet du chantier n'a pas encore connu d'exécution, ni celui du développement de l'emploi dans le cadre de la politique du logement.

Chantier 17 : Revitalisation économique du commerce et des noyaux commerciaux

Concernant les actions pour ce chantier, le **Conseil** regrette que les différents opérateurs ne sont pas mieux identifiés dans l'évaluation. Le rapport d'évaluation devrait mieux distinguer les résultats par opérateur en intégrant le secteur privé.

Chantier 18 : Performances énergétiques des bâtiments

Le **Conseil** ne peut pas être d'accord avec les évaluateurs sur leur appréciation que les actions lancées dans le cadre de ce chantier auraient un « effet limité sur l'économie et l'emploi ».

Axe Administration

Chantier 20 : Simplification administrative

Le **Conseil** estime qu'il s'agit d'un chantier qui n'a pas encore produit les effets escomptés et plus particulièrement les projets concrets en vue de la diminution des charges administratives qui continuent à être « planifiées », sans début d'exécution.

*
* *